Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/01/2024 à 17h28
Réference de l'AR : 008-240800920-20231221-DB2023_108-DE

argonne ardennaise
Communauté de Communes

2023/315

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2023-108

Date de la convocation : 16/11/2023
Membres en exercice : 24
Membres présents : 14
Membres votants : 18

Le vingt et un décembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION et Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Yann DUGARD, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, René SALEZ, Benoit SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoit SINGLIT et M. Pierre LAURENT CHAUVET donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS.

Secrétaire de séance : Mme Valentine DION

OBJET : AUTORISATION DE DEGREVEMENT DE LOYER POUR LE LOGEMENT DE TERRON SUR AISNE

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2022/57 du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau pour fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maitrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et/ou modification de ces loyers et/ou dégrèvement exceptionnel ;

Vu les désagréments occasionnés par une panne de chaudière ;

Vu l'avis remis par la commission Habitat-Urbanisme lors de sa consultation dématérialisée ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- DECIDE, à l'unanimité, d'opérer un dégrèvement de loyer de 678,00 € pour le logement de Terron-sur-Aisne.
- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Benoit **SINGLIT**

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 05/01/2024 et de sa publication ou notification le 05/01/2024